



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 23 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février,

Le Conseil municipal de LATRESNE dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline GOEURY, Maire.

PRÉSENT(E)S :

Mme Céline GOEURY, M. Victor MALDONADO, Mme Agnès BARLET, M. Marc JOKIEL, Mme Anne MIGLIORINI, M. Stéphane ROUVROY, M. Jean-François LAVILLE, M. Vincent MICHELET, M. Ludovic LASTENNET, M. Nicolas de BOGDANOFF, Mme Béatrice FANGILLE, Mme Céline CAZAMAJOUR, Mme Charlotte LAIZET, M. Jean-Claude POINTET, M. Jean-Christophe SAURIAC, Mme Frédérique CONSTANS-MARIE et Mme Cécile CABASSON.

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Catherine SAPIN a donné pouvoir à M. Victor MALDONADO.
M. Antoine FRITZ a donné pouvoir à Mme Agnès BARLET.
M. Antoine BOUSQUET a donné pouvoir à Mme Céline GOEURY.

EXCUSÉ(E)S :

-

ABSENT(E)S :

Mme Prisca DUCASSE, M. Cédric NANGLARD et Mme Sylvie ESCOFFIER.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean-Claude POINTET.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

DATE DE CONVOCATION : le 16 février 2026.

DECISIONS DE MADAME LA MAIRE

ADMINISTRATION GENERALE - N° 01-2026 - Adhésion 2026 – « Aux près des cuisiniers »

Madame la Maire de Latresne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de Latresne souhaite, dans le cadre de sa restauration scolaire :

- ✓ Participer à l'économie de son territoire,
- ✓ Disposer de produits de saison, frais et de qualité,
- ✓ Bénéficier de l'écoute de l'association par rapport à ses contraintes et ses besoins,
- ✓ Avoir à sa disposition un catalogue où est référencé l'ensemble des produits disponibles auxquels elle a accès,
- ✓ Bénéficier d'une transparence sur l'origine, la qualité et les méthodes de production des produits,
- ✓ Bénéficier d'une interface numérique où passer commande en toute simplicité, toutes les disponibilités et les quantités disponibles étant mises à jour chaque semaine par les producteurs,
- ✓ Recevoir automatiquement les bons de commandes par mail,
- ✓ Pouvoir consulter ses statistiques d'achats afin d'avoir une idée des quantités et des volumes d'achats des produits éligibles à la loi Egalim,
- ✓ Pouvoir bénéficier d'un accompagnement sur les thématiques du gaspillage alimentaire ou de la sensibilisation des convives grâce aux partenaires de l'association,

DECIDE

Article 1 : De signer le bulletin d'adhésion pour l'année 2026 avec l'association « Aux près des cuisinier » dont le siège social est situé à MAZERES (33210) – 23, rue des Acacias.

Article 2 : Les caractéristiques de l'adhésion sont les suivantes :

La cotisation pour les membres de la catégorie : « Bénéficiaires : Collectivités et regroupement pédagogique dans le cas d'un RPI » se calcule selon la formule ci-après :

Nombre d'habitants (INSEE 2021) x 0,10 euros.

Soit pour l'adhérent : MAIRIE DE LATRESNE : 3.639 x 0,10 € = 363,90 €

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ECHANGES :

Mme la Maire précise que l'association est basée à Mazères (33) et qu'elle a été créée en 2020 avec pour objectif de rapprocher les producteurs et les gestionnaires de restauration collective pour la fourniture de denrées alimentaires. L'association conseille et forment les agents des collectivités adhérentes si besoin.

FINANCES

DELIBERATION N° 01-23022026

PEEJ – Reversement de l'aide de l'Etat perçue par la Commune de Latresne à la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers pour le Service Public de la Petite Enfance.

M. Stéphane ROUVROY, Adjoint au Maire, présente la délibération.

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi modifie le Code de l'Action Sociale et des Familles et crée le Service Public de la Petite Enfance (SPPE).

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2025, la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers est devenue l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

La Communauté de Communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers et les communes ont toutes délibéré en ce sens au cours du premier semestre 2025.

Dans l'arrêté du 22 octobre 2025 portant notification des attributions individuelles revenant aux communes en 2025, des fonds nouveaux ont été prévus pour accompagner les communes de plus de 3.500 habitants pour la mise en place de cette nouvelle compétence.

Le 22 décembre 2025, la Commune de Latresne a perçu, à ce titre, pour l'année 2025, la somme de 24.393,75 € qu'il convient de reverser à la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers.

Le conseil municipal, APRÈS en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **ACCEPTÉ le reversement de la somme de 24.393,75 € perçue par la Commune de Latresne à la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.**
- **DIT que les crédits seront inscrits au budget 2026.**

ECHANGES :

Mme Frédérique CONSTANS-MARIE se pose la question de l'intérêt du transfert de la compétence à la Communauté de Communes.

Mme la Maire lui répond que cette politique est d'intérêt communautaire et qu'il est nécessaire d'avoir une cohérence globale sur le territoire concernant les questions de parentalité et de politique enfance.

Mme Agnès BARLET ajoute que la Communauté de Communes s'implique depuis sa création dans l'organisation, le développement et la gestion de services d'accueil du jeune enfant sur le périmètre intercommunal. Elle a également mis en place un Relais Petite Enfance qui reprend en grande partie les orientations fixées dans le cadre du Service Public Petite Enfance. Elle rappelle enfin que depuis le 1^{er} janvier 2025, les communes et les intercommunalités sont les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant et, qu'à ce titre, elles sont compétentes pour tout ou partie des missions suivantes, en fonction de leur population totale :

- 1- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles (modes d'accueil du jeune enfant et services de soutien à la parentalité) ainsi que les modes d'accueil (assistants maternels, crèche, halte-garderie, jardin d'enfants...) disponibles sur leur territoire ;
- 2- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
- 3- Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ;
- 4- Soutenir la qualité des modes d'accueil.

FINANCES

DELIBERATION N° 02-23022026

Remboursement des frais de restauration de trois statues de l'église Saint-Aubin à Mme Martine GATET LEGODARD.

L'été dernier, via le diocèse de Bordeaux, Mme Martine GATET LEGODARD, a pris contact avec la paroisse afin de proposer son aide gracieuse pour la restauration des statues de l'église Saint-Aubin.

De formation artistique, elle pratique la restauration de tableaux et objets anciens : elle a commencé par celle de Saint Jean-Baptiste, a poursuivi avec le Christ en croix et s'occupe actuellement de celle de Jeanne d'Arc.

Ces statues étant immeubles par destination, leur restauration est du ressort de la Commune.

Le montant des factures relatif aux produits qu'elle a dû se procurer pour intervenir sur les statues est de 130,59 €.

Le conseil municipal, APRÈS en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le remboursement d'un montant de 130,59 € à Mme Martine GATET LEGODARD couvrant les frais relatifs à l'achat des produits nécessaires à la restauration des statues de l'église Saint-Aubin.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2026.

FINANCES **DELIBERATION N° 03-23022026**

Exonération de loyer – Entreprise SAS « Chez POPOTE ».

La SAS « Chez POPOTE » a subi des désagréments dus aux travaux de requalification de la place Sainte-Quitterie entamés en octobre 2025.

De ce fait, elle a connu une baisse sensible de son activité économique.

Le conseil municipal, APRÈS en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **EXONERE** de loyer, pendant 1 mois à compter du 1^{er} mars 2026, la SAS « Chez POPOTE ».

FINANCES **DELIBERATION N° 04-23022026**

Exonération de loyer – Entreprise « Garonne Informatik ».

L'entreprise « Garonne Informatik » a subi des désagréments dus aux travaux de requalification de la place Sainte-Quitterie entamés en octobre 2025.

De ce fait, elle a connu une baisse sensible de son activité économique.

Le conseil municipal, APRÈS en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **EXONERE** de loyer, pendant 1 mois à compter du 1^{er} mars 2026, l'entreprise « Garonne Informatik ».

AFFAIRES ECONOMIQUES **DELIBERATION N° 05-23022026**

Acquisition d'un fonds de commerce dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire – Autorisation de dépôt d'offre.

Considérant que l'accroissement régulier des compétences de la commune (entretien de nouveaux espaces verts, gestion de nouveaux équipements communaux) nécessite une augmentation proportionnelle des capacités de stockage et de logistique, le stockage actuel en extérieur dégradant le matériel communal coûteux ;

Considérant que les services techniques municipaux font face à un manque d'espace pour le remisage du matériel et l'accueil des agents ;

Considérant l'opportunité offerte par la liquidation judiciaire de la société SAS BALADAVELOS STORE dont le siège social est situé à LATRESNE (33360) – 23 Route de la Seleyre de se porter acquéreur du fonds de commerce comprenant plus particulièrement des structures modulaires (situées 11bis, Avenue de la Libération, LATRESNE (33360)) à un prix nettement inférieur au marché du neuf ;

Considérant que l'achat fonds de commerce comprenant plus particulièrement des structures modulaires en liquidation judiciaire représente une économie estimée à 60 % par rapport à l'acquisition de modules neufs ou à la construction d'un bâtiment en dur, dont les délais et les coûts de matières premières sont actuellement élevés et que, contrairement à une procédure de construction classique soumise à de longs délais d'instruction et de chantier, ces structures sont opérationnelles immédiatement après leur transfert, répondant ainsi à un besoin urgent sans mobiliser de lourdes études de maîtrise d'œuvre ;

Considérant que l'installation de ces modules ne nécessite pas de fondations lourdes et préserve la réversibilité du terrain, permettant une adaptation future du site des services techniques."

Considérant qu'en privilégiant le rachat de structures existantes plutôt que la production de modules neufs, la commune s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'économie circulaire, limitant l'empreinte carbone liée à la construction de nouveaux locaux ;

Considérant que cette acquisition permet une réponse immédiate aux besoins de la collectivité tout en garantissant une utilisation optimale et économe des deniers publics ;

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de déposer l'offre de rachat suivante auprès du mandataire judiciaire, la SCP SILVESTRI-BAUJET :

- Fonds de commerce : 8.000 €
- Matériel d'exploitation en pleine propriété : 19.000 €
- Stock : 1.000 €

Soit 28.000 € au total.

Le conseil municipal, APRÈS en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de l'acquisition du fonds de commerce comprenant plus particulièrement des structures modulaires appartenant à la société SAS BALADAVELOS STORE dont le siège social est situé à LATRESNE (33360) – 23 Route de la Seleyre ;
- **FIXE** le montant de l'offre d'achat dudit fonds de commerce à 28.000 € - VINGT-HUIT MILLE EUROS (hors frais de greffe et d'actes) ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à déposer officiellement cette offre auprès du Mandataire Judiciaire, la SCP SILVESTRI-BAUJET, située à BORDEAUX (33000) 23 Rue du Chai des Farines, et à la soutenir devant le Tribunal de Commerce de BORDEAUX ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal conformément au référentiel budgétaire et comptable M57 ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition en cas d'ordonnance de cession rendue par le Juge-Commissaire.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Présentation de l'appréciation générale rendue par CFER SANTE dans le cadre de la visite d'évaluation de la RESIDENCE AUTONOMIE LES ARPEGES par Mme Agnès BARLET, Adjointe au Maire.

La Résidence Autonomie Les Arpèges est un ESSMS où les valeurs de travail en équipe, de respect de dignité de la personne, d'écoute et de de bienveillance à l'égard des personnes accueillies fondent l'organisation de la prise en charge des personnes âgées accueillis par la structure. Les bâtiments situés proches du centre-ville en font une structure qui permet à ses résidents de se déplacer facilement en ville avec des commerces proches et dès lors de pouvoir s'ils le souhaitent participer à la vie de la commune.

L'ESSMS peut d'ailleurs organiser sur demande des résidents des accompagnements par mini bus à cette fin notamment. La résidence dispose en extérieur d'un boulo-drome accessible aux habitants alentours.

Cela renforce l'intégration de la structure dans la vie de la cité. L'architecture des lieux permet d'accueillir les usagers dans une atmosphère paisible et agréables. Les personnes âgées ont droit d'avoir des animaux de compagnie dans leur appartement, ce qui participe à l'apaisement et rassurent les personnes accueillies au sein de l'établissement. Une grande salle et une bibliothèque en rez-de-chaussée favorise la convivialité entre les résidents.

Toute l'organisation mise en place vise à ce que chaque personne puisse vivre sereinement et avoir accès à des activités de la façon la plus adaptée et inclusive possible. La pair-aidance est encouragée par la gouvernance. L'ESSMS a mis en place la possibilité pour un(e) étudiant(e) d'être logé(e) gracieusement en contrepartie d'animations proposées pendant les fins de semaines. Le but vise à ce que les résidents puissent avoir des activités tous les jours en complément de celles de l'animatrice en semaine. Cette aide en matière d'animation, dynamise davantage l'ensemble des activités proposées.

Durant l'évaluation, les équipes se sont montrées très transparentes dans leur communication, cherchant à démontrer au mieux la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes accompagnées mise en place. La qualité et la clarté des documents institutionnels renforcent cette exigence de l'ESSMS envers les usagers, les familles, les partenaires et les autorités. Certaines procédures et les documents sont régulièrement revus et réactualisés. Les projets d'accompagnement personnalisés sont progressivement en cours de réactualisation.

La Résidence Autonomie Les Arpèges est un ESSMS où les valeurs et l'organisation mises en place par la Gouvernance permettent d'offrir un cadre de vie le plus respectueux des droits et des besoins des personnes accueillies. Les entretiens réalisés lors de l'évaluation de l'ESSMS nous ont permis de constater que les usagers trouvent la réalisation des prestations de bonne qualité et effectuée dans une volonté de respect des règles de bienveillance. Ainsi par exemple, lors de nos entretiens ils nous ont indiqué que toute demande obtenait automatiquement une réponse de la part de la gouvernance qui cherchait toujours des solutions favorables dans la mesure du possible de ses finances. Pour exemple les salles d'eau des appartements vont être progressivement remplacées.

Les personnes accueillies nous ont également indiqué tout comme les professionnels qu'ils savaient vers qui s'adresser en cas de besoin. L'écoute attentive de la gouvernance est très importante dans cet établissement. Celle-ci étant nouvelle (présente depuis juillet 2025) elle prend progressivement ses marques pour davantage communiquer avec les membres du Groupe de parole qui manquent encore de quelques informations importantes. La volonté de créer un véritable CVS doté d'un règlement intérieur fait partie des projets de la nouvelle gouvernance.

Par ailleurs, il convient de noter que l'ESSMS a développé un important travail de formations pour des professionnels de la structure qui leur permet d'acquérir des compétences supérieures à celles normalement attendues. L'établissement développe une politique de QVT en faveur des professionnels de l'établissement tout à fait satisfaisante par l'acquisition régulière d'outils adaptés. Il faut souligner par ailleurs l'excellente coordination entre les professionnels qui peuvent communiquer aisément en faveur de l'amélioration continue de la qualité de la prise en charge des personnes accueillies.

Enfin la Résidence Autonomie Les Arpèges et ses usagers sont parfaitement bien insérés dans la cité, auprès des établissements sanitaires, des médecins, des soignants, des services sociaux de la ville et au sein d'associations avec lesquelles ils échangent des activités et des relations cordiales. L'ESSMS a développé un ensemble de relations partenariales avec des structures médicales, de soins et sociales adapté aux besoins de ses résidents.

En conclusion, l'ESSMS, sa gouvernance et ses professionnels montrent un réel souci de bien faire, dans un climat de bienveillance et animés par une volonté de faire progresser de manière continue la qualité de ses prestations. Les échanges préparatoires à l'évaluation et l'accueil qui nous ont été réservés, lors de notre visite, ont été chaleureux et cordiaux. Nous en sommes très reconnaissants à l'égard de la direction, des professionnels et des personnes accompagnées que les évaluateurs remercient chaleureusement.

2) Bilan 2025/2026 du correspondant Défense (CORDEF) de la commune de Latresne par Cécile Cabasson.

Le rôle du CORDEF est de faire le lien entre les armées françaises et notre commune. En tant que CORDEF de Latresne, elle a participé aux assises des CORDEF lancées par la Ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants de France, Patricia Miralles : Participation à la consultation par questionnaire du 6 au 26 mai 2025 et participation à l'atelier organisé par le Délégation Militaire Départementale (DMD) à Bouliac en janvier 2026, pour faire remonter au ministère trois propositions d'action de la Gironde.

Résultats de la consultation : La Gironde fait partie des départements qui ont fait le plus de retour le plus participé à la consultation (58 réponses, 2943 au niveau national sur 35.000 communes). Les résultats pour la Gironde ont donc pu être pris en compte dans les statistiques.

Principaux résultats de la consultation pour la Gironde :

- Les niveaux d'information sur les activités mémorielles, l'actualité des forces armées françaises, les étapes du parcours citoyens (recensement, journée défense et citoyenneté) sont très bien connus ou assez bien connus (> 70%). En revanche les rencontres entre les forces armées et les associations du monde du combat ou la population sont assez mal connues (> 25%).
- La capacité à informer les jeunes est plutôt faible sur la réserve (39% non), sur le Service Militaire Volontaire (SMV) (48% non), sur les classes Défenses (exemple du collège à Cadillac, du lycée Magendie à Bordeaux) (50% non) et sur le Service Militaire adapté (SAM) (53% non).
- Le sentiment d'information sur les aspects juridiques des sujets liés à la mémoire est majoritairement très faible (>60% non).
- Le contact avec le monde combattant est estimé insuffisant (> 50%).
- Le souhait d'avoir davantage de contacts avec les autres CORDEF
- La connaissance des collectes du Bleuets de France bien connu pour la collecte (>60%) mais beaucoup moins sur la manière dont elle est utilisée (39%).

Trois propositions ont été remontées lors de l'atelier en janvier, notamment l'initiative de Latresne de mettre en place un cycle de conférences (rencontre forces armées et population) et un questionnaire pour identifier les besoins des familles de militaires engagés et habitant Latresne, validé lors de la commission citoyenne du 13 janvier 2026 en présence de Mme Barlet, M. Fritz, M. Pointet et Mme Cabasson. Le questionnaire en ligne va être soumis à la DMD de la Gironde.

Information sur l'exercice ORION en cours sur la compter du 8 février 2026, près de 10 000 militaires seront déployés dans différentes zones de manœuvre en France du 16 au 22 février (entraînement pendant deux semaines). Les militaires remercient par avance les municipalités et leurs résidents pour leur accueil et leur compréhension. Les militaires seront disposés de nous éclairer sur leur métier dans le cadre de cet exercice majeur (<https://www.defense.gouv.fr/actualites/orion-2026-defi-haute-intensite>).

Un communiqué a été envoyé au CORDEF pour prévenir d'une augmentation de l'activité aéronautique en journée, plus intense en soirée et le samedi et le dimanche (2 février 2026).

A la question de Mme Anne Migliorini sur la SNU (Service National Universel). Après information, ce dispositif va disparaître. Le nouveau Service National va être déployé. Pour plus d'information, la DMD conseille de consulter le site internet <https://www.sengager.fr/>.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Le Maire
Mme Céline GOEURY

Le secrétaire de séance
M. Jean-Claude POINTET